



Mohed Altrad, président du groupe Altrad *

2,23 M€ de TP versés aux collectivités en 2008 par les 19 sites actifs d'Altrad en France "C'est une annonce justifiée, car cette taxe est unique en Europe. Elle est purement franco-française. La mesure est pertinente car la TP alourdit la fiscalité et favorise les délocalisations. La TP est une charge, et pour préserver nos marges on doit l'affecter aux coûts des produits. Sa suppression va nous permettre d'alléger le prix de revient des produits. Elle peut nous amener à reconsidérer certains produits qui sont sur la liste des délocalisations : on ne délocalise pas tant que le prix de vente n'est pas inférieur au prix de revient. Cette mesure ne va pas nous faire gagner de l'argent, mais des marchés. Dans une compétition internationale, c'est décisif."

* Bétonnières, échafaudages, produits pour collectivités,
CA 2008 : 444 M€, 3 200 salariés, Florensac Hérault.